

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 03 avril 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 28/03/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. PAULIN Samuel), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe (Procuration de MME BONNET Céline), M. DE LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BLANCO Caroline), M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, MME DUBOIS Océane, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 28/03/2023

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BLANCO Caroline (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME BONNET Céline (Procuration à M. BOUCHON Christophe), M. COSQUER Cyril, M. PAULIN Samuel (Procuration à M. DUFOUR Thierry).

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : M. BOUCHON Christophe.

N° DEL2023-22 : Département du Tarn et DETR 2023 et 2024 : Demande d'actualisation de la subvention pour l'opération de démolition et reconstruction de l'école élémentaire.

M. Le Maire rappelle le projet de démolition et reconstruction de l'école élémentaire Gabrielle et Jean Sudre de Puygouzon en lieu et place de celle existante, comme présenté dans la note de présentation ci-jointe avec son plan de financement initial

Il rappelle que, suite à la crise sanitaire sans précédent de 2020, le gouvernement a lancé de nombreux appels au soutien des entreprises et a demandé aux collectivités de maintenir autant que possible leurs investissements.

Dans ce contexte, la commune de Puygouzon a alors décidé de démarrer ce projet dès 2021 avec un dépôt de dossier de demande de DETR dès l'année 2021.

La phase de choix de la maîtrise d'œuvre a alors débuté début 2021 et un concours d'architecte, en procédure formalisée, a été publié.

Le candidat lauréat a été retenu dans l'été 2021 et l'acte d'engagement a été signé le 20 septembre 2021.

S'en est suivie une phase de travail avec le cabinet d'architecte et le bureau d'étude afin de définir le cahier des charges nécessaire au lancement du marché de travaux.

Ce Marché À Procédure Adapté (MAPA) a été publié le 17 mars 2022, au même moment que la guerre en Ukraine s'est déclarée et juste avant la crise inflationniste qui s'en est suivie.

À l'issue de l'ouverture des plis de cette mise en concurrence, et devant les coûts importants des travaux proposés par les entreprises, la commune a fait le choix de revoir certaines solutions techniques qui permettraient de baisser ces coûts et de relancer un MAPA le 27 mai 2022.

Malgré ces modifications, le surcoût par rapport à l'opération initiale, qui était de 4 311 902.05€ (coût des travaux, des prestations intellectuelles, des locations de modulaires et d'équipement mobilier et informatique), est aujourd'hui estimé à près de 1 400 000€ (coût total 5 691 290.70€).

Outre le surcoût des travaux, les coûts afférents aux prestations intellectuelles et à la location de bâtiments modulaires ont été impactés par la durée du chantier qui s'allonge et les révisions de projet nécessaires à sa bonne réalisation.

La commune de Puygouzon sollicite donc, auprès de l'État et du Département du Tarn, une demande de révision du financement de son projet de démolition et reconstruction de l'école élémentaire Gabrielle et Jean Sudre en prenant en compte les surcoûts présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'inscrire le projet de « Démolition et reconstruction de l'école élémentaire » au titre de la D.E.T.R. 2023 et D.E.T.R. 2024 conformément au plan de financement actualisé,
- **DÉCIDE** de solliciter une révision de la subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn pour le projet de « Démolition et reconstruction de l'école élémentaire » conformément au plan de financement actualisé,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel actualisé suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Libellé	Montant €	Libellé	Montant €
Travaux de démolition et reconstruction de l'école élémentaire (H.T.)	4 881 400.93 €	Subvention État DETR 2021* (35% sur 608 900€ de dépenses éligibles)	213 115.00 €
		Subvention État DETR 2022* (35% sur 1 800 000€ de dépenses éligibles)	630 000.00 €
Prestations intellectuelles (H.T.)	613 559.06 €	Subvention État DETR 2023** (35% sur 1 800 000€ de dépenses éligibles)	630 000.00 €
		Subvention État DETR 2024** (35% sur 1 482 390.70€ de dépenses éligibles)	518 836.75 €
Location de modulaires (H.T.)	100 262.00 €	Subvention département – Contrat Atouts Tarn – Tranche 1* (25% sur 485 966€ de dépenses éligibles)	121 491.50 €
		Subvention département – Contrat Atouts Tarn – Tranche 2* (25% sur 1 800 000€ de dépenses éligibles)	450 000 €
Équipements mobiliers et informatiques (H.T.)	96 068.71 €	Subvention département – Contrat Atouts Tarn – Tranche 3** (25% sur 1 800 000€ de dépenses éligibles)	450 000 €
		Subvention département – Contrat Atouts Tarn – Tranche 4** (25% sur 1 605 324.70€ de dépenses éligibles)	401 331.18 €
		Autofinancement Commune de Puygouzon	2 276 516.27 €
TOTAL	5 691 290.70 €	TOTAL	5 691 290.70 €

* Tranches notifiées

** Tranches objet de la demande d'actualisation

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Christophe BOUCHON



Le Maire

Thierry DUFOUR

